

Critères de sélection des candidats au Master Professionnel en Biotechnologie : « Développement Industriel des Produits de Santé » (DIPS)

Année Universitaire 2024/2025



I. Présentation du Master Professionnel en Biotechnologie : « Développement Industriel des Produits de Santé » (DIPS)

Le Master Professionnel en Biotechnologie : « Développement Industriel des Produits de Santé » (DIPS) a pour objectif de former des futurs cadres dans le **domaine de développement des produits de santé**, (alimentaires cosmétiques, pharmaceutiques et parapharmaceutiques).

Cette formation permettra de donner les concepts de base des produits de santé en semestre 1 puis des connaissances spécifiques en en développement des produits de santé (S₂ et S₃).

Ce master permet de former des diplômés ayant une vision appliquée de pointe en biotechnologies et en développement des produits de santé et surtout ceux issus de nos ressources biologiques et appelés à évoluer dans les services des recherches et développement des groupes industriels des secteurs pharmaceutique, cosmétiques et agro-alimentaire ainsi que dans d'autres structures de recherche (Instituts de recherche des technopoles, laboratoires de recherche...).

II. Publics cibles

Le **master professionnel** s'adresse particulièrement aux diplômés de Licence de l'ISBST. Les diplômés de Licences des autres institutions sont acceptés à hauteur d'un minimum de 15% selon la loi. Le master vise tout diplômé de l'enseignement supérieur titulaire d'un diplôme en Biologie ou autres (ex : pharmaciens, vétérinaires, ingénieurs...).

III. Processus d'admission

L'admission se fait par la Commission du Master Professionnel selon un processus de sélection sur dossier. La capacité d'accueil est de 20 étudiants répartis en 18 étudiants de l'ISBST et 2 étudiants d'établissements autre que l'ISBST d'établissements autre que l'ISBST.

Eventuellement, et en cas de candidature d'étudiants étrangers ou issus des industries pharmaceutiques, agroalimentaires ou nutraceutiques, 2 places peuvent être additionnées.

Critères de sélection

Les candidats sont classés selon leurs scores. Les scores seront calculés comme suit :

$$\text{Score} = \frac{\text{Moy}_1 + \text{Moy}_2 + \text{Moy}_3}{3}$$

Avec

Moy : moyenne des trois dernières années.

Seront écartées les candidatures suivantes :

- dossier incomplet
- demandes hors délais
- Score (L1 + L2 + L3) < 11,00
- nombre de crédits < 150
- données non conformes aux relevés de notes du candidat



Remarque : La présence aux cours est obligatoire, l'exception ne sera faite que pour les étudiants issus des industries dans la limite au nombre des candidats autorisés.

IV. Calendrier : dépôt de dossier, traitement et notification

Les candidatures se feront obligatoirement en ligne sur le site : www.isbst.rnu.tn

| Date | Actions |
|-----------------------|---|
| 11 au 21 Juin 2024 | Ouverture du dépôt de candidatures en ligne <i>NB</i> : Après inscription en ligne les candidats doivent obligatoirement envoyer par rapide poste ou déposer au bureau d'ordre de l'ISBST leurs dossiers complets contenant : 3 relevés de notes, diplôme et supplément en copie conformes et CIN en indiquant l'intitulé <u>du Master Professionnel</u> (le cachet de la poste ou du bureau d'ordre fait foi) Pour les étudiants de l'ISBST le supplément du diplôme sera fourni par l'administration aux sélectionnés. <i>NB</i> : Chaque candidat peut postuler pour 01 ou 02 parcours et dans ce cas il doit classer l'ordre de son choix. |
| 25/06/2024 | Réunion de la commission de master |
| 26/06/2024 | Affichage en ligne des listes provisoires des candidats retenus + listes d'attentes |
| 01 au 12/07/2024 | Envoi des réclamations avec justificatifs sur l'adresse email : masterprofessionnelisbst@gmail.com |
| 18/07/2024 | Affichage des listes des candidats retenus + liste d'attente |
| 02 au 06/09/2024 | Les candidats retenus sont invités à s'inscrire au site : www.inscription.tn Les candidats qui ne s'inscrivent pas dans les délais mentionnés, seront systématiquement remplacés et n'auront plus droit à l'inscription* |
| 06/09/2024 | Affichage de la liste des étudiants inscrits et affichage de la liste additive (candidats des listes d'attente) |
| 06 au 12/09/2024 | Ouverture des inscriptions pour les candidats de la liste additive |
| 13/09/2024 | Inscription administrative |
| 16/09/2024 | Début des cours |

La Directrice

Rim DRIOUICH CHAOUACHII



Remarque : L'inscription à distance des étudiants étrangers se fait en utilisant un numéro d'identification attribué par la Direction Générale de la Coopération Internationale. Consulter le site web du ministère ; <http://www.mes.tn>